

Ecole maternelle de St Ay
22, rue de la métairie
45130 St Ay
Tel : 02 38 60 34 97

Conseil d'école du 15 novembre 2022

Présents :

Représentants de la mairie : M Foulon Adjoint aux affaires scolaires

Enseignants : Mme Guilloteau, Mme Denichère, Mme Meunier, Mme Mercier, Mme Montant et M Moreau

Représentants des parents d'élèves : M Bonhème, Mme Lebossé-Sousa, Mme Mathely, Mme Coiffard, Mme Lefaix

1. Compte rendu des élections

Les élections ont eu lieu le 7 octobre 2022, le vote s'est effectué par correspondance et le dépouillement a eu lieu en présence du directeur et des représentants de l'API.

Une liste s'est présentée : l'association des parents indépendants de St Ay (API)

Nombre d'inscrits : 282

Nombre de votants : 112

Blancs et nuls : 10

Suffrages exprimés : 110

La liste de l'association des parents indépendants (API), a recueilli 110 voix (100%) et obtenu les 6 sièges.

Le taux de participation est de 39,72% soit 1 point de plus que l'année dernière mais en dessous des 50 %

Les élus des parents d'élèves sont :

Liste API

M BONHEME Louis

Mme MALIGNE Anne-Sophie

Mme BELLANGER Aurélie

M MALIGNE David

Mme MATHELY Camille

Mme LEFAIX Déborah

Suppléants :

M CHATELAIN Christopher

Mme COIFFARD Aurélie

Mme LEBOSSÉ SOUSA Raquel

2. La rentrée scolaire

2.1 la rentrée

La rentrée s'est bien passée dans des conditions normales après 2 ans dans la cadre des restrictions sanitaires

2.1. L'équipe enseignante, les effectifs et l'équipe Atsem

2.1.1. L'équipe enseignante et les effectifs

Il y a 7 enseignants et 152 élèves dans l'école, qui se répartissent de la façon suivante 44 petits, 55 moyens et 53 grands.

Mme Régnier est actuellement en congé maladie, elle est remplacée par Mme Mercier pour toute la durée de son absence.

La quotité de décharge de direction de M Moreau passe cette année de 25% à 33%. Cela signifie qu'une fois tous les 3 semaines M Moreau aura 2 jours et demi de décharge au lieu d'un.

Les classes se répartissent de la façon suivante :

M Moreau petite section (PS), 28 élèves, son service est complété par Mme Faussabry, il est déchargé le jeudi.

Mme Mercier: petite et moyenne section (PS MS), 26 élèves. 16 petits et 10 moyens

Mme Meunier : moyenne section (MS) 27 élèves.

Mme Guilloteau : moyenne et grande section (MS GS), 24 élèves, 18 moyens et 6 grands

Mme Denichère : grande section (GS), 24 élèves.

Mme Montant : grande section (GS), 23 élèves.

2.1.2 L'équipe Atsem

Nous avons 6 Atsems dans notre école. La répartition des Atsems de notre école est la suivante :

Mme Laurence Thierry travaille auprès de la classe de Mme. Faussabry et M. Moreau.

Mme Chloé Mardesson travaille dans la classe de Mme Mercier.

Mme Tiphaine Tondu travaille avec la classe de Mme Guilloteau.

Mme Christelle Bouvet travaille au sein de la classe de Mme Meunier.

Mme Cosette Martin travaille auprès de la classe de Montant.

Mme Charlène Chevallier travaille avec la classe de Mme Denichère. Mme Chevallier est actuellement remplacée par Mme Manuella Rumeau.

2.2 Le Rased (réseau d'aide aux élèves en difficultés).

Notre école dépend du Rased de la Chapelle St Mesmin. Il est composé d'une psychologue scolaire, Mme Goujon, et d'une maîtresse E Mme Leluc (spécialiste en aide pédagogique). Ce réseau est incomplet car il manque un maître G. Il est également à noter que Mme Goujon travaille à mi-temps.

3. Le règlement intérieur et la zone de proximité.

3.1. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur a été complété en 2020 par les dispositions concernant la scolarité obligatoire.

Il reste inchangé pour cette année.

3.2. la scolarité obligatoire à l'école maternelle

Depuis la rentrée 2020 la scolarité est obligatoire à l'école maternelle. Toutes les dispositions de l'obligation scolaire s'appliquent aux élèves de notre école.

Les absences doivent donc être justifiées par écrit.

En ce qui concerne les élèves de petite section un aménagement est possible uniquement pour les après-midi. Les parents doivent alors solliciter l'enseignant de la classe et le directeur de l'école qui, après avoir émis un avis, transmettra à l'inspecteur de circonscription.

3.3. La zone de proximité

La zone de proximité définit l'espace dans lequel se font les déplacements usuels de l'école sur le temps scolaire. Les parents sont donc informés de l'espace dans lequel leurs enfants se déplacent.

Les espaces suivants sont inclus dans la zone de proximité : la traversée du square pour rejoindre la bibliothèque municipale, la salle François Villon et la salle Jacques Brel. Le chemin des gymnases qui traverse le parking de l'école élémentaire. Ce parcours inclut la traversée de la rue de la Métairie.

4. Les PPMS et les mesures de sécurité autour de l'école

4.1. Les modifications des PPMS

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) précisent les mesures d'évacuations et de confinements qui peuvent être prises pour mettre les élèves en sécurité. Il y a désormais 2 PPMS pour notre école, un PPMS risques majeurs et un PPMS Attentats intrusions.

4.1.1. Le PPMS risques majeurs

Les risques majeurs sont les suivants pour notre école :

- Transport de matières dangereuses via :
 - La route nationale D2152
 - L'autoroute A 10
 - la voie ferrée
- Incident nucléaire lié à la centrale de St Laurent des Eaux. La commune étant dans la nouvelle zone de sécurité de la centrale nucléaire. Nous disposons de comprimés d'iode à l'école.
- Tempête, catastrophe naturelle

Selon la nature de l'incident, le PPMS précise les mesures à prendre, de confinement ou d'évacuation.

Les confinements peuvent être de deux types selon la gravité de l'alerte. Un confinement simple à l'intérieur des classes ou un confinement renforcé dans des pièces dédiées au sein de l'école avec occultation des huisseries.

4.1.2. Le PPMS Attentats intrusions

Le PPMS Attentats intrusions précise la procédure à suivre en cas d'intrusion malveillante et/ou de présence de colis suspect au sein de l'école.

Il présente les procédures à mettre en œuvre pour faire face à ces incidents, c'est aussi un outil d'information pour permettre aux autorités de répondre de la façon la plus rapide possible.

Il détaille donc les pièces sûres pour se cacher et se confiner. Il permet aux personnels de l'école d'anticiper une évacuation en extrême urgence des locaux.

Les PPMS ont été envoyés aux services de l'Education Nationale qui les ont transmis aux services de gendarmerie. Un gendarme « référent école » se trouve à la brigade de Meung sur Loire. Au niveau de la commune, les directeurs des écoles, la police municipale, les services techniques et de restauration sont en relation. Les exercices se font en étroite collaboration entre tous ces acteurs.

Les procédures de chaque école sont connues de tous les personnels.

Le jeudi 20 octobre dernier, un exercice d'intrusion malveillante sera organisé au sein du groupe scolaire, en présence des policiers municipaux. Les élèves ont dû rejoindre les lieux sûrs pour se cacher en silence.

Un autre exercice de ce type sera organisé pour entraîner les élèves à évacuer rapidement l'école.

La mise en place, l'année dernière, d'un système d'alerte lumineuse et silencieuse a largement contribué à augmenter la pertinence de ces exercices

4.2. La sécurité au quotidien et les exercices de sécurité

La sécurité au quotidien de notre école s'articule autour des éléments suivants :

- Un adulte connaissant l'école est toujours à l'entrée.
- La grille est désormais fermée en journée.
- L'entrée est contrôlée par un visiophone.
- Avec l'aide de la police municipale, nous essayons d'éviter les attroupements devant l'école.
- L'organisation d'évènements ouverts au public est soumise à autorisation préfectorale.

5. Les APC

Les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) sont organisées selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur. Les élèves y participent avec l'accord de leurs parents. Les APC ont déjà commencé pour les grandes sections et ne concernent pas les petites sections.

6. Les projets de l'année scolaire

6.1. La classe cirque

La classe cirque sera organisée au cirque Gruss de St Jean de Braye au mois de mars. Elle concernera l'ensemble des élèves de grande section. Une réunion de présentation aura lieu pour expliquer les détails de ce projet aux familles.

Une participation sera demandée aux familles, pour réaliser ce projet.

Mme Montant annonce que l'école fera une demande de subvention auprès de la commune. M Foulon répond que le conseil municipal est toujours heureux de rendre possible ce genre de projet.

6.2. Cinématernelle.

Les classes de petits et de moyens participeront cette année au programme Cinématernelle. Comme les autres années les classes profiteront de séances de cinéma adaptées aux jeunes enfants au cinéma le Dunois de Beaugency.

La première séance a eu lieu le 14 novembre pour les petits de M Moreau et les petits-moyens de Mme Mercier. Les moyens de Mme Meunier et les moyens-grands de Mme Guilloteau iront au cinéma le 5 décembre.

Lors de cette première séance les enfants visionneront « A la découverte du monde »

D'autres séances sont prévues le 20 et le 27 mars et le 3 juillet pour l'ensemble des 4 classes.

7. Les relations Ecole Parents

7.1.1. la rentrée simultanée d'enfants d'une même famille en CP et en petite section.

Les parents élus évoquent la difficulté pour certaines familles de participer simultanément à la rentrée d'un enfant en CP et un autre en maternelle.

M Moreau, après avoir échangé avec Mme Joseph, explique que les élèves des petites sections ont un dispositif de rentrée échelonnée qui permet aux familles de s'organiser dès le mois de juin pour que les parents participent aux rentrées de Petite Section et de CP.

Il est également rappelé que lors de la rentrée de l'école élémentaire, les classes de CP rejoignent leurs classes en dernier.

Par ailleurs, malgré la volonté d'organiser au mieux un moment important comme la rentrée des classes, il est difficile de trouver une façon de fonctionner qui conviennet à l'ensemble des familles.

7.1.2. les annonces des sorties scolaires

Les parents élus indiquent que des familles souhaiteraient que les sorties scolaires soient annoncées plus tôt.

M Moreau répond que cette question est récurrente et l'équipe enseignante essaie de transmettre l'information dans un délai qui lui semble raisonnable. Chacun dans sa classe fait également de son mieux pour que les parents puissent accompagner les classes.

Il est cependant important de rappeler que l'essentiel pour l'enseignant est que l'encadrement soit assuré par des parents qui accompagne la classe non pas seulement leur enfant.

7.1.3. Les doudous à l'école

M Moreau rappelle que les doudous des enfants doivent être rangés dans des « sacs à doudous », fournis par les parents, afin d'éviter la prolifération des différents microbes. Il a été demandé lors de la réunion de présentation de la petite section, ainsi qu'aux réunions de rentrée, de fournir un sac pour le doudou de chaque enfant.

A aucun moment il n'a été annoncé que les doudous resteraient dans des cagettes individuelles.

7.2. les rencontres et la remise des évaluations

Comme chaque année des moments de rencontre parent-enseignants sont organisés tout au long de l'année. Les réunions de classe ont eu lieu en septembre. Les rencontres individuelles autour de la remise des évaluations auront lieu à la fin du mois du février et au début du mois de mars.

Il est également possible de communiquer au quotidien, via le cahier de liaison, ou de prendre ponctuellement rendez-vous avec l'enseignant de la classe.

8. Vie de l'école

8.1. la semaine de classe à 4 jours.

Les parents élus demandent si une consultation sur le passage à la semaine des quatre jours est envisagée.

M Foulon demande combien de familles ont exprimé cette demande.

M Bonhème répond que lors de la consultation de préparation aux conseils d'écoles pour la maternelle et l'élémentaire, 27 familles ont évoqué le passage à la semaine de 4 jours.

M Foulon déclare que pour l'instant le nombre de personnes sollicitant une consultation n'est pas assez significatif pour remettre en question l'organisation actuelle. Il précise cependant que la porte n'est pas fermée et que si une demande importante s'exprimait une consultation pourrait être lancée.

8.2. Contrôle du casier judiciaire des accompagnateurs bénévoles en sortie scolaire.

Suite à une remarque remontée par les parents élus, M Moreau précise qu'il n'est pas obligatoire pour les accompagnateurs bénévoles de fournir un extrait de casier judiciaire vierge.

Le directeur peut cependant demander la présentation de bulletin numéro 3.

Cet extrait est vérifié par la direction académique pour les parents accompagnant la classe cirque. Cette vérification n'est pas faite pour les sorties ordinaires.

Les enseignants de l'école sont des professionnels qui lors des sorties scolaires, sont vigilants à ne pas laisser un accompagnateur seul avec un ou plusieurs enfants.

8.3. l'éventualité d'une fête d'école.

Les parents élus demandent si un carnaval ou une fête d'école est envisagé.

Les mesures covid étant considérablement allégées, M Moreau pense que l'on peut envisager une fête d'école. Il faudra bien évidemment consulter Mme Joseph et l'équipe de l'école élémentaire.

9. Questions concernant la mairie.

9.1. Les travaux au sein de l'école.

Durant l'été un certain nombre de travaux ont été réalisés au sein de l'école. La nouvelle cabane des vélos a été montée. La classe de Mme Denichère a été repeinte.

9.1.1. les petits travaux.

Un certain nombre de petits travaux, déjà signalés, sont à faire au sein l'école.

Un des meubles de la bibliothèque a besoin d'être remonté, le store de classe de M Moreau est défectueux, la porte entre la bibliothèque et la classe de Mme Guilloteau nécessite d'être réparée.

M foulon indique que ces petits travaux seront faits prochainement.

9.1.2. La toiture de l'école

Suite à des problèmes d'infiltration, des plaques de faux plafond de l'école sont tombées et elles n'ont pas encore été remplacées. M Moreau demande s'il est possible de remettre des plaques prochainement.

M Foulon annonce que les plaques seront remplacées. Il précise ensuite, afin de répondre, à une question des parents élus, qu'un audit complet des toitures du groupe scolaire a été fait. Cet audit a pointé des problèmes liés aux toits plats de l'école, mais aussi aux très fortes chaleurs de cet été. Les travaux vont commencer prochainement et permettront de résoudre ces problèmes.

9.1.3. les tapis dans les coins regroupement

Les grands carrés de lino qui marquent les coins regroupements sont abimés et auraient besoin d'être changés dans presque toutes les classes.

M Foulon indique qu'il se rendra dans les classes après le conseil, afin d'avoir une idée précise de la demande à faire aux services techniques.

9.1.4. le marquage de la piste des vélos.

Le marquage de la piste des vélos, dans notre cour, est presque effacé. Est-il possible de le refaire ?

M Foulon transmettra cette demande aux services techniques.

9.1.5. la gestion des économies d'énergie au sein du groupe scolaire.

Les parents élus font part du témoignage de parents qui ont vu des salles du groupe scolaire allumées pendant le weekend.

M Foulon répond que les services de la commune sont au courant et que le problème sera prochainement réglé. Il s'agit d'un souci dû à des cellules d'allumage automatique des lumières. Ces cellules allument les lumières de façon intempestive.

M Bonhème déclare que des parents se demandent si, dans le cadre des économies d'énergie, le chauffage des écoles sera impacté.

M Foulon répond que la mairie n'a pas prévu de baisser le chauffage durant l'hiver, tout en demandant à tous d'être vigilant. Des économies ont été faites ailleurs dans la commune pour préserver le chauffage dans les écoles.

10. la coopérative scolaire

10.1. bilan de la coopérative.

Au 31 octobre le solde de la coopérative scolaire est 7310,47€. La coopérative a payé un acompte 1272€ pour la classe cirque. Le spectacle de Noël coûtera 2008€, transport et spectacle compris, et il sera intégralement pris en charge par la coopérative.

10.2. Les photos de classe.

Les prises de vues ont eu lieu le mercredi 9 novembre dernier. Les bons de commande arriveront en fin de semaine et les photos avec les recommandes seront livrées avant les vacances de Noël.

10.2.1. les photos des fratries au sein du groupe scolaire.

Les parents demandent s'il sera possible l'année prochaine de prendre en photos les fratries sur l'ensemble du groupe scolaire.

Après concertation avec Mme Joseph, la directrice de l'école élémentaire, il serait possible d'organiser pour l'année prochaine les photos des fratries sur l'ensemble du groupe scolaire. Les photos seraient faites les jours des prises de vues à l'école maternelle et Mme Joseph se chargerait d'aller chercher les élèves de l'école élémentaire.

M Moreau précise que cela sera fait de façon expérimentale, afin de voir si ces photos n'entraîneront pas une organisation trop lourde et trop de perturbation au sein des classes.

11. les actions de l'api en faveur de l'école.

La vente des madeleines a rapporté 500 €, la vente des chocolats est en cours.

La bourse aux jouets a permis de réunir 975€ et a été un beau succès.

M Bonhème précise qu'il n'y aura pas de vente de sapin cette année.

M Moreau remercie l'API et ses membres pour leur investissement en faveur des écoles.

Séance levée à 20h15